



Règlement Boucles Laurentines 2019

Le Stade Laurentin Athlétisme, sous l'autorité de la FFA, organise avec le concours de la ville de Saint-Laurent-du-Var une course sur route de 10 KM, une course sur route de 5 KM et 4 courses enfants, le SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019.

Article 1 : DEPART ET LIMITE HORAIRE

Le départ unique du 10 KM et du 5 KM, en empruntant les voies fermées à la circulation, sera donné à 17h face parvis CAP 3000, entrée de Cannes, avenue Eugène DONADEÏ, Saint-Laurent-du-Var, emplacement du village des Boucles Laurentines.

Toutefois en cas d'affluence importante de participants l'organisation mettra en place un décalage de départ en privilégiant le départ du 5 KM.

Le parcours du 5 KM comprend 1 tour. Le parcours du 10 KM comprend 2 tours de 5 KM. Le kilométrage sera indiqué tous les KM.

Un ravitaillement pour le 10 KM, situé au KM 5, adapté à ce genre d'épreuve, est fourni par l'organisation et est strictement réservé aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.

Le temps maximum alloué pour la course du 10 KM est de 1h30 mn ; d'autre part, le temps de passage maximum au KM 5 est de 1h.

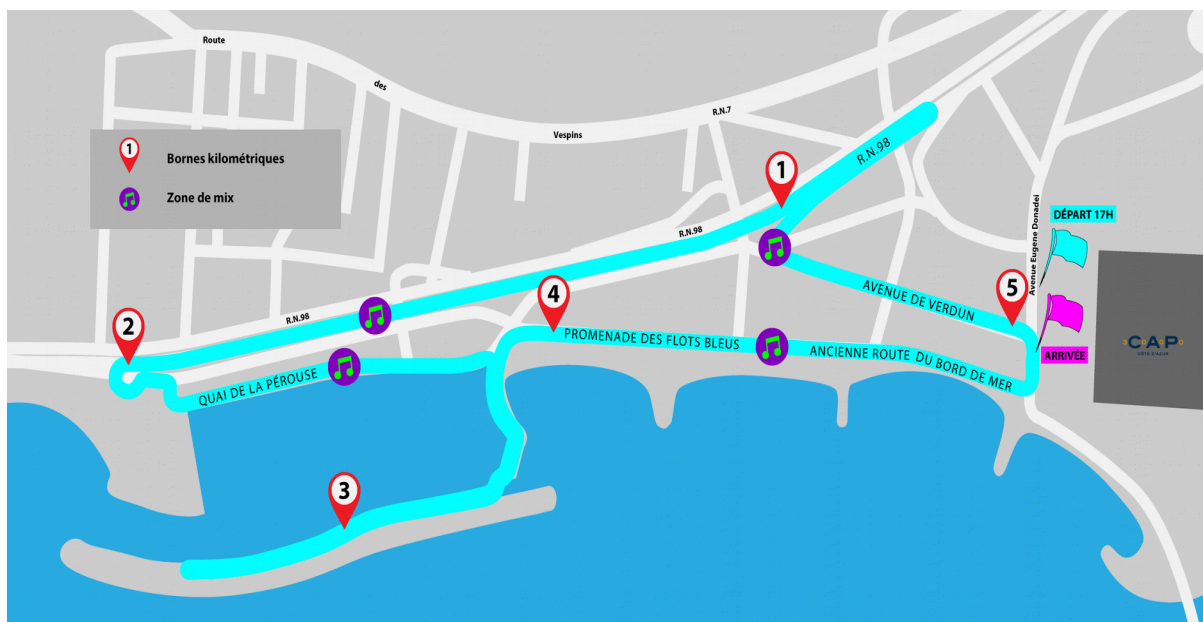
Passé ces délais, le dossard sera retiré par un membre de l'organisation.

Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

PROGRAMME DES COURSES

10 KM / 5 KM

DEPART	LIEUX	COURSE	COURSE
17H	PARVIS CAP 3000, ENTREE DE CANNES, AV. EUGENE DONADEÏ	10 KM	5 KM
19H	RECOMPENSES VILLAGE	10 KM	5 KM



COMMUNE	VOIE EMPRUNTEE	ETAT VOIE	PASSAGE 5 KM	PASSAGE 10 KM
DEPART	Avenue Eugène Donadeï	Fermée à la circulation	17 h	17 H 16
DIRECTION	Avenue de Verdun	Fermée à la circulation	17 h 01	17 H 17
DIRECTION	M 6098	Fermée à la circulation	17 h 03	17 H 19
DIRECTION	Quai la Pérouse	Fermée à la circulation	17 h 08	17 H 24
DIRECTION	Port Digue Quai S	Fermée à la circulation	17 h 10	17 H 26
DIRECTION	Promenade des Flots bleus	Fermée à la circulation	17 h 12	17 H 28
DIRECTION	Esplanade des goélands	Fermée à la circulation	17 h 14	17 H 30
DIRECTION	Promenade Lansberg	Fermée à la circulation	17 h 15	17 H 31
ARRIVEE	Avenue Eugène Donadeï	Fermée à la circulation	17 h 16	17 H 32

PROGRAMME DES COURSES ENFANTS	LES ENFANTS SONT GRATUITS	COURSES SONT CATEGORIE	DISTANCE
DEPART /ARRIVEE	PARVIS CAP 3000 ENTREE DE CANNES AV. EUGENE DONADEÏ	ANNEES	PROMENA DE LANSBERG
15 H	ECOLE ATHLETISME	20010-2011-2012	700 M
15 H 15	POUSSINS	2008-2009	1 KM
15 H 25	BENJAMINS	2006-2007	2 KM

15 H 35	MINIMES	2004-2005	3 KM
RECOMPENSES 15 H 45	VILLAGE DES BOUCLES LAURENTINES		

Les plans des parcours se trouvent sur le site officiel des boucles Laurentines et sur sportips.fr.

Des postes de ravitaillement seront à la disposition des coureurs sur le village.

Un parking (Cap 3000), des douches et WC sont situés à proximité de l'arrivée, face au village.

Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours.

Seuls les véhicules de l'organisation, ainsi que les véhicules de police, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours.

Des commissaires de course seront placés sur le parcours avec également deux tapis de chronométrage supplémentaire afin d'éviter toute tricherie.

Clôture de la course à 19 H 00, la sécurité ne pouvant être assurée après ce délai.

Article 2 : DOSSARDS DE PARTICIPATION ET LIMITE DE PARTICIPATION.

Course ouverte à tous, licenciés ou non, catégories cadets à vétérans, M et F. Pour les participants mineurs une autorisation parentale est exigée. Les engagements se font en ligne (internet) via notre plateforme d'inscription site officiel des boucles Laurentines soit sur sportips.fr.

Les inscriptions en ligne (internet) seront possibles jusqu'au jeudi minuit précédent le week-end de l'épreuve.

L'organisateur se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Soit à l'aide de la fiche d'inscription accompagnée du règlement par chèque libellé au nom du Stade Laurentin Athlétisme inscription sur place possible avant le samedi 21 septembre 16h00, si place disponible.

Les dossards sont à retirer au village parvis Cap 3000, porte de Cannes, de 18h à 20h le vendredi 20 septembre et de 12h à 16h30 le samedi 21 septembre, accompagné d'un certificat de non-contre-indication à la pratique de course à pied en compétition de moins d'un an et d'une carte d'identité valide.

Les licenciés FFA doivent présenter leur licence à jour de la saison 2019-2020.

Les licenciés, appartenant à une autre fédération que la FFA, doivent présenter un certificat médical de non-contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

Les épingles ne sont pas fournies.

Les inscriptions sont limitées à **750** inscrits sur le 10 KM et **250** inscrits sur le 5 KM (hommes + femmes)

Il est expressément indiqué que les concurrents participent à cette course sous leur propre et exclusive responsabilité.

TARIFS	10 KM	5 KM	ENFANTS
OUVERTURE	12 €	10 €	GRATUIT
JUILLET / AOUT	15 €	12 €	GRATUIT
1° SEPTEMBRE A LA	19 €	15 €	GRATUIT

CLOTURE			
---------	--	--	--

Liste des inscrits, actualisée automatiquement en temps réel, sur sportips.fr / inscrits.

DOSSARD PREFERENTIEL :

Pour obtenir un dossard préférentiel, il faut :

1 : Avoir réussi la performance demandée dans la dernière année avant la date de notre compétition (en l'occurrence du 1er septembre 2018 au 21 septembre 2019).

2 : Préciser le nom de la course au cours de laquelle cette performance a été réalisée.

TEMPS DEMANDES (moins de) TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

TEMPS	HOMME	FEMME
5 KM	18 '	20 '
10 KM	36 '	42 '

NB : L'organisateur se réserve le droit d'accorder des dossards après étude de chaque demande.

Article 3 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par la société SPORTIPS via des transducteurs électroniques intégrés au dossard tracé par un logiciel de chronométrage.

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Le non-restitution du dossard à l'arrivée entraînera également la disqualification du concurrent.

Article 4 : CONSIGNES

Des consignes pour déposer vos affaires avant votre épreuve, seront disponibles dans le village le samedi 21 septembre de 14h à 19h30. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

Article 5 : JURY

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent.

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

Article 6 : REVENTE OU CESSION DES DOSSARDS

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Article 7 : REMBOURSEMENT

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder son dossard à un remplaçant à condition de contacter l'organisateur, pour communiquer le nom, le prénom, la date de naissance et certificat médical du remplaçant.

Articles 8 : RESPONSABILITE CIVILE

La responsabilité civile des organisateurs est couverte par une police souscrite auprès de l'AIAC/GENERALI FRANCE.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident liée à leur licence (sauf s'ils sont déjà couverts par une autre assurance et s'ils n'ont pas souscrit à l'individuelle accident des assurances AIAC /GENERALI FRANCE). Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficiences consécutives à un mauvais état de santé. Les organisateurs pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Articles 9 : SECURITE

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de la mairie de Saint-Laurent-du-Var qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La signalisation sera assurée par des bénévoles sur les voies routières fermée à la circulation, Les services de secours (SDIS) et de police seront avertis de l'événement.

Un service de sécurité municipale sera mis en place sur l'ensemble du parcours. Il est toutefois conseillé de bien suivre les directives et le balisage.

Seuls les véhicules officiels sont autorisés à suivre les participants sur la voie réservée aux coureurs.

L'assistance médicale sera assurée par la Protection Civile.

Une équipe de kinésithérapeutes est également prévue à l'arrivée.

Article 10 : CLASSEMENT

Il sera établi à la fin de l'épreuve un classement général toutes catégories par course, un classement masculin par catégorie, un classement féminin par catégorie et par challenge (voir règlement challenge).

Pas de cumul pour les classements.

Ces classements seront affichés sur place et sur le site sportips.fr.

Article 11 : RECOMPENSES ET PRIMES

Une coupe sera offerte aux 3 premiers et premières sur le **10 KM** et **5 KM**.

Une coupe ou médaille seront offertes aux 3 premiers de chaque catégorie sur le **10 KM** sans cumul.

Une coupe ou médaille seront offertes aux 3 premiers de chaque catégorie sur le **5 KM** sans cumul

Récompenses sous forme de prime dégressive aux **10** premiers et premières du classement général sur le **10 KM** et 3 premiers et premières sur le **5 KM** sans cumul tableau ci- joint.

Récompense challenge (voir règlement dotation challenge).

Les coupes primes et lots ne seront distribués qu'aux concurrents présents à la remise des récompenses.

PRIMES :

PRIMES	10 KM HOMME	10 KM FEMME	5 KM HOMME	5 KM FEMME
1°	200 €	200 €	100 €	100 €
2°	150 €	150 €	80 €	80 €
3°	100 €	100 €	50 €	50 €
4°	80 €	80 €		
5°	60 €	60 €		
6°	40 €	40 €		
7°	40 €	40 €		
8°	40 €	40 €		
9°	40 €	40 €		
10°	40 €	40 €		

Article 12 : CHARTRE DU COUREUR

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 13 : DROIT A L'IMAGE

Chaque coureur autorise l'organisation des Boucles Laurentines 2019 à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Chaque coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent document et en accepter les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Seul l'organisation arbitre règlera les litiges. Ses décisions seront sans appel.

Article 14 : ANNULATION INTEMPERIE

L'organisation se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit : sur requête de l'autorité administrative, Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas

remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre. En cas de force majeure (intempéries,) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation ne procédera pas au remboursement des inscriptions.



Règlement Challenge Entreprise et Club Boucles Laurentines 2019

Le but de ce challenge **PERFORMANCE** et challenge du **NOMBRE** est de donner l'opportunité aux entreprises de mobiliser leurs salariés et leurs familles en les fédérant dans le cadre d'une incitation à la pratique de la course à pied.

Ce Challenge s'adresse aux clubs, associations, entreprises, groupement d'entreprises ou collectivités.

Article 1 : INSCRIPTION CHALLENGE

TARIFS	10 KM	5 KM	ENFANTS
OUVERTURE	12 €	10 €	GRATUIT
JUILLET / AOUT	15 €	12 €	GRATUIT
1° SEPTEMBRE A LA CLOTURE	19 €	15 €	GRATUIT

Un dossard d'inscription offert pour chaque équipe de **5** participants minimum pour les associations, entreprises, groupement d'entreprises ou collectivités.

Soit **4** offerts pour **20** inscriptions.

Un dossard d'inscription offert pour chaque équipe de **10** participants minimum pour les clubs

Soit **2** offerts pour **20** inscriptions, pour les clubs le numéro de licence valide sera exigé.

Tout coureur ne peut être inscrit qu'à un seul titre, en conséquence, un coureur licencié inscrit par son entreprise ne pourra prétendre concourir pour son club.

Les dossards des équipes sont à retirer par le responsable de l'équipe au village parvis Cap 3000, porte de Cannes, de 18h à 20h le vendredi 20 septembre et de 12h à 16h30 le samedi 21 septembre, accompagné des certificats de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an des participants et d'une carte d'identité valide.

Un minimum de 5 inscrits est demandé pour participer au challenge.

Un minimum de 3 Entreprises et Clubs devront être inscrits pour valider le challenge.

Les engagements se font soit en ligne (internet) via notre plateforme d'inscription site officiel des boucles Laurentines et sur sportips.fr.

Soit à l'aide de la fiche d'inscription accompagnée du règlement par chèque libellé au nom du Stade Laurentin Athlétisme dossier complet sur l'adresse ci-dessous.

Pour être valide, les inscriptions flyer pour le challenge doivent être envoyées avant le 13 septembre 2019.

Veillez vérifier vos inscriptions sur sportips.fr.

Renseignement possible par mail en écrivant à : sl-athle@club-internet.fr

Stade Léon Bérenger

Service des sports " Challenge Boucles Laurentines 2019 "06700 Saint-Laurent-du-Var

Les plans des parcours sont sur le site officiel des boucles Laurentines et sur sportips.fr « les boucles Laurentines 2019 ».

Article 2 : CHALLENGE PERFORMANCE

Pour être classé au Challenge **PERFORMANCE**, l'entreprise ou le club doit rassembler au moins **5** arrivants à l'issue de la course du **10 KM**.

Récompenses coupe aux **3** premières équipes du **10 KM**.

Le classement est établi par cumul des temps réels de course des **5** meilleurs membres de l'entreprise ou du club. L'équipe ayant le plus faible total remporte le Challenge performance de la course.

Article 3 : CHALLENGE DU NOMBRE

Un challenge du **NOMBRE** est attribué à l'association, entreprise, groupement d'entreprise ou collectivité ayant le plus grand nombre d'athlètes inscrits toutes courses (**10 KM, 5 KM**).

Récompense coupe à cette équipe.